



Fédération Syndicale Unitaire

Bulletin départemental

Fédération Syndicale Unitaire 53

Numéro 77 Juin 2017

Dispensé de timbrage

BONCHAMP LES LAVAL PPDC

P

PRESSE

DISTRIBUÉE PAR

LA POSTE

Déposé le 16/06/2017

Trimestriel ISSN: 1261-3754 CPPAP: 5719
Directeur de publication : L. Thoraval

FSU 53, 15, rue St Mathurin LAVAL
tel:02.43.53.54.60 Mèl: fsu53@fsu.fr

Trimestriel prix au numéro: 0,3 euro Imprimé par nous

Edito Mai 2017 : Penser l'avenir.....

la séquence électorale n'est pas encore terminée . Après les élections présidentielles et ses bouleversements du paysage politique, que nous réservent maintenant les élections législatives ?

Élu dans le cadre d'un affrontement avec le front national , le nouveau Président de la République devra se souvenir qu'il doit moins son succès à une adhésion à son programme qu'au rejet de la candidate de l'extrême droite.

Si la FSU , qui avait appelé à lui faire barrage, s'est félicité de la défaite de Marine Le Pen , elle n'en demeure pas moins très inquiète de voir le score de son parti progresser de 5 à 10 millions de voix en 15 ans , témoignant ainsi de la diffusion grandissante de ses idées dans de nombreux secteurs de notre société, y compris au sein des syndicats, du monde éducatif....

La FSU , avec d'autres organisations syndicales, alerte depuis longtemps et travaille à démontrer la dangerosité de ce parti qui ne cesse de maquiller ses vraies intentions sous un discours souvent emprunté à la gauche....

Mais, nous alertons aussi sur le fait que sans réel changement de politique en matière de lutte contre le chômage, de pouvoir d'achat, de santé....., sans mesures fortes en faveur des plus défavorisés, l'extrême droite poursuivra sa progression...au risque cette fois, dans 5 ans , d'accéder au pouvoir.

C'est tout le sens de notre déclaration commune le 1er mai avec la CGT et Solidaires lorsque nous avons dit qu'il fallait en finir avec les reculs sociaux qui font le terreau de l'extrême droite.

Sur la base des engagements pris par le Président lors de la campagne et au regard de la constitution du nouveau gouvernement très clairement piloté par la droite, nous savons, comme syndicalistes, que nous allons devoir engager de vraies batailles contre la casse du code du travail, la suppression de 120 000 postes dans la Fonction Publique, une nouvelle réforme des retraites, la vision libérale de l'École...

Pour gagner ces batailles annoncées, il faudra plus que l'unité d'action des forces syndicales . Il faut , sans attendre, avancer vers un réel rapprochement des organisations syndicales de lutte et de transformation sociale.

Après les bouleversements du paysage politique issus de la présidentielle et dans l'attente d'une probable majorité parlementaire de « en marche à droite », la construction d'un nouvel outil syndical constituerait lui aussi un événement mais de nature cette fois, à redonner des perspectives à toutes celles et tous ceux qui ne se résignent pas au démantèlement des principes de notre modèle social

Gérard Pigois
Secrétaire départemental

Sommaire: p.1: édito; p.2-3: SNETAP, congrès national à Laval; p.4-5: SNES p 6: premières annonces du ministre de l'éducation ; p.7: RESF , p.8: nouvelles attaques sur les retraites



1





Brice Fauquant, membre du Bureau National du SNETAP-FSU, Xavier Marand, SNES-FSU, Bernadette Groison, secrétaire Générale de la FSU, Jean-Marie Le Boiteux, Secrétaire Général du SNETAP-FSU, François Ferrette du SNASUB, Isabelle Vitry-Brochard, UD CGT Mayenne.

Du 17 au 20 mai , le lycée agricole de Laval a accueilli le 28eme congrès du SNETAP-FSU, 200 délégués venant de toutes les régions françaises sont venus débattre et acter les orientations du syndicat pour un enseignement agricole public de qualité pour les trois prochaines années. Tous les adhérents mayennais du SNETAP ont été mis a contribution afin d'accueillir au mieux et dans la meilleure ambiance nos collègues. Si les débats ont pu être parfois rudes, des moments de convivialité avaient été organisés pour détendre les congressistes afin de faire découvrir la Mayenne, exposition de la société d'archéologie sur le patrimoine mayennais, marché local, concert et intervention militante de la chorale de la FSU 72

Après 3 jours de riches débats, quelques thèmes et mandats ont été mis en avant, présentés ici en partie dans le texte de portée générale voté par le congrès :

*** L'enseignement**

Outre qu'il n'est pas garanti, qu'il soit épargné par les suppressions d'emplois, y compris parmi les 70000 suppressions dans la territoriale, les maîtres mots du programme du nouveau Président sont : décentralisation accélérée et autono-

mie des EPL.

Cette dernière va jusqu'à ouvrir la porte au recrutement des personnels (y compris enseignants) directement par les directeurs. C'est transposer à l'ensemble du système éducatif le modèle de gestion calamiteux des personnels de CFA et CFPPA dans l'enseignement agricole.

***La transition écologique**

Sur ce thème, l'expression du Président Macron a été la plus faible de toutes celles des principaux candidats.

La défense du Nucléaire ou du projet d'aéroport de Notre Dame des Landes lorsqu'il était Ministre de l'économie atteste de faibles convictions écologiques.

Et ce n'est pas la nomination de Nicolas Hulot, qui a maintes fois changé d'avis au gré des alliances politiques, qui peut nous rassurer en la matière.

Le réchauffement climatique, les conséquences écologiques et le million d'emplois que pourrait générer la lutte contre celui-ci ne semblent pas être ses préoccupations.

Pour contacter la FSU 53:
tel: 02.43.53.54.60 Mèl: fsu53@fsu.fr
Site: fsu53.fsu.fr



Pas plus que d'autres thèmes comme le développement de la biodiversité ou la préservation des sols.

Si nous avons critiqué la loi d'avenir sur l'agro-écologique, ce n'était pas tant sur ses orientations, que sur son manque d'ambitions et l'absence des moyens nécessaires, dans un contexte de hausse démographique, à en faire une réalité concrète. Le projet du nouveau Président prend à rebours ces orientations et risque de rouvrir la voie à une agriculture industrielle et productiviste que nous devons continuer de combattre.

Dans ce contexte, le SNETAP-FSU devra, dans la durée, continuer sa réflexion engagée depuis des années sur un autre modèle agricole familial, relocalisé, rémunérateur et préservant l'environnement. Il continuera ce combat avec tous ceux qui partagent ces valeurs. Pour mener à bien ce combat, l'enseignement agricole public a toute sa place à prendre.

Le Congrès de Laval souhaite que le SNETAP conserve son identité de syndicat dynamique et combatif, qui a la confiance des personnels, et devra réconcilier tous les salariés avec le fait syndical.

Le SNETAP n'entend pas se résoudre à seulement impulser et coordonner l'action des personnels de l'Enseignement Agricole Public pour contrer les attaques dont ils sont l'objet.

Il conserve intacte l'ambition qui est depuis toujours la sienne de développer un service public et laïque d'enseignement agricole, composante à part entière du service public.

***Quelle place pour l'enseignement agricole public dans notre système éducatif?**
Il faut développer les formations dans tous ses

champs de compétence, car une agriculture vivante ne peut se concevoir sans un tissu social vivant et la nécessité de développer les services publics et notamment un véritable service public de service à la personne.

Mais pour cela il faut le sortir du carcan budgétaire imposé depuis des décennies et que la mandature passée n'a pas réussi à desserrer, et lui redonner les moyens, tant financiers qu'en emplois de fonctionnaires, pour répondre pleinement à sa mission de service public.

***quelle action syndicale ?**

Tous ces combats que nous aurons à mener dans les 3 ans à venir vont nécessiter la mobilisation d'un outil syndical fort respectueux de la charte d'Amiens, mais dont il faudra repenser les modalités d'engagement sur le terrain des luttes sociales.

Il sera nécessaire pour le SNETAP-FSU de redonner aux salariés le goût de l'engagement citoyen et de l'action collective.

La remédiation à la crise du militantisme doit être pour le SNETAP-FSU un axe principal de son action.

Le SNETAP s'attachera à développer la formation syndicale, à mettre en place des moyens pour renouveler les générations de militants en incitant les jeunes à s'engager.

Le SNETAP décide d'engager une démarche sur la généralisation de la parité Femmes/Hommes, que ce soit en terme de participation à l'activité syndicale et citoyenne qu'en terme de droits du travail.

Considérant que cette dernière question est de première importance, le Congrès décide de convoquer un Congrès extraordinaire en 2019 pour opérer les modifications statutaires nécessaires à rendre la parité effective dès le prochain Congrès ordinaire.



CAP –liste d'aptitude Comité Technique Spécial Départemental et CHS

CAPALA

Le 15/03/2017 avait lieu la traditionnelle CAPA LA (liste d'aptitude). La LA permet à un certifié ou un PLP de devenir agrégé sur dossier. Pour faire partie de la LA il faut :

- être certifié ou PLP en activité
- avoir au moins 40 ans
- avoir au moins 10 ans de service
- avoir au moins 5 ans d'ancienneté dans le grade
- déposer un dossier de candidature (CV+lettre de motivation)

Pour chaque discipline, un inspecteur propose une liste de professeurs (le nombre de candidats est contingenté par matière) que le recteur valide (et modifie si il le souhaite) et propose lors de la CAPA. La liste des candidats choisis par la CAPA est ensuite envoyée à Paris où une CAPN décide de leur sort.

L'année dernière, sur 58 propositions de l'académie de Nantes, 14 candidats ont été promus agrégés. Cette année, il y a 708 dossiers dans notre académie dont 75 dans le supérieur (il y a des certifiés qui travaillent en IUT par exemple). 64 dossiers ont été sélectionnés.

Notre rôle n'est que consultatif (c'est le recteur qui décide) mais nous essayons toujours de faire valoir notre point de vue. Nous souhaitons privilégier les enseignants au dernier échelon de la hors-classe et qui effectuent leur métier devant des élèves. L'administration préfère les candidats « méritants », c'est-à-dire bien vus par l'inspecteur. Les activités sans élèves (stages, ESPE par exemple) sont, pour bien des inspecteurs, ce qui caractérise un professeur méritant.

Nous constatons, comme tous les ans, quelques dysfonctionnements. Des chefs d'établissements ne mettent pas d'avis et les avis très favorables des inspecteurs sont souvent limités aux seuls candidats proposés. Lors de la CAPA, des inspecteurs nous ont dit qu'ils croyaient que le nombre d'avis très favorables était contingenté, comme pour le hors-classe. C'est toujours éton-

nant d'apprendre que des inspecteurs (nos supérieurs hiérarchiques) ne connaissent pas les textes.

La CAPA s'est déroulée dans une ambiance assez bonne (peut-être parce que le recteur, absent, était remplacé par le DRH) mais nous en sortons toujours un peu amers de voir certains enseignants « méritants » sélectionnés alors qu'ils n'ont aucune chance d'accéder à l'agrégation lors de la CAPN (trop jeunes ou échelon pas assez élevé) et prendre ainsi la place d'enseignants avec un meilleur dossier.

Cédric Tollot

Le SNES -FSU dans les instances

Le 7 mars dernier, se tenait le CTSD second degré lors duquel, les ventilations de DHG vers les collèges et lycées étaient examinées. Le SNES-FSU dans sa déclaration liminaire alertait sur l'insuffisance globale de moyens qui, malgré une répartition équitable, ne permet pas d'améliorer les conditions de travail des élèves et des enseignants. Les augmentations d'effectifs par classe, la multiplication des services partagés ne sont pas niés par le DASEN qui s'en remet systématiquement à l'efficacité et au professionnalisme des enseignants pour y pallier. Estimant cette réponse inappropriée et un peu trop facile, les trois élus SNES ont voté contre cette répartition.

Le CHSCTd se réunissait quant à lui le 27 mars, le SNES avait demandé l'ajout à l'ordre du jour d'un point sur le dispositif « tuberculose » suite à un cas avéré sur le groupe scolaire « Réaumur-Buron ». Des collègues s'étaient en effet étonnés de la lourdeur de la procédure et de ses aspects contraignants. Les explications du Docteur Le Barzic (médecin scolaire) nous ont convaincus que la procédure adoptée était parfaitement justifiée et s'était avérée très efficace.



Les représentants de la FSU ont encore alerté sur la multiplication des fiches RSST du premier degré qui évoquent des risques psycho-sociaux. Les dégradations des conditions de travail liées à des conflits enseignants – élèves ou parents – enseignants deviennent trop fréquentes. Le SNES constate que ce type de remontée de fiche RSST n'existe pas dans le second degré. Nous rappelons qu'un Registre Santé, Sécurité au Travail est disponible dans chaque établissement et que chacun peut s'en saisir. **Nous conseillons de doubler cette saisie par un envoi direct au CHSCTd (chsctd53@ac-nantes.fr) et au SNES départemental (snes53@gmail.com).** Une enquête sur les conditions de travail sera prochainement envoyée par mail à tous les syndiqués.

Dans ces deux instances, le SNES-FSU a interpellé le Directeur Académique sur l'évolution de la situation du collège Fernand Puech. Le comité de pilotage n'a pas fait remonter d'information importante pour l'instant et la rentrée 2017 se fera avec un maintien des effectifs et des divisions.

Dans le cadre de l'intersyndicale, le SNES-FSU a assuré maintenir sa vigilance et son exigence du maintien définitif de ce collège.

Enfin nos commissaires paritaires ont siégé dans différentes CAPA comme vous l'explique Cédric Tollot dans son article (voir par ailleurs). A noter que le SNES s'est félicité que, à une exception près, seuls des collègues au 10^e et 11^e échelon soient proposés pour la HC. C'est en effet une condition pour qu'un maximum de collègues y accèdent et ne pénalisent pas les autres puisque les promus HC aux échelons inférieurs mettent des années à en bénéficier sur le plan pécuniaire. En effet, lors du passage HC, le promu est reclassé à un échelon dont l'indice est le plus proche (mais supérieur) de son ancien indice de classe normale. Promouvoir à partir du 10^e échelon est donc la meilleure façon de permettre au maximum de collègues d'accéder à la HC un jour. Comme quoi la parole syndicale doit être longuement répétée pour convaincre l'administration de son bien fondé. Mais ne soyons pas dupes, cette attitude est aussi à mettre en rapport avec le changement du mode de promotion lié au PPCR.

Les données scolaires du Ministère de l'Education bradées aux GAFAM !

Initiative personnelle d'un directeur d'administration centrale ou préfiguration d'une nouvelle politique numérique dans l'éducation ?

Un revirement lourd de conséquence vient d'être opéré au ministère de l'éducation nationale : avant la nomination du nouveau ministre, le directeur du numérique pour l'éducation incite clairement les cadres académiques à l'utilisation des outils des grandes multinationales du numérique (notamment les GAFAM, Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) au mépris de la protection de l'identité numérique des élèves et des personnels. Il ignore délibérément les risques évoqués par la CNIL sur le traitement possible des données personnelles et scolaires des élèves (souvent mineurs), données particulièrement sensibles, et qui les suivront longtemps.

Le directeur du numérique encourage ainsi l'ouverture des annuaires académiques et des établissements aux grands fournisseurs de services du Web. Cela, semble-t-il, sans concertation ni au sein de l'administration centrale, ni avec les recteurs, et alors que la présidente de la CNIL déclarait récemment que « la France doit garder la souveraineté de ses données scolaires » ! Et il le fait, au détriment de toutes les procédures normales, en adressant un message par mél aux cadres académiques en charge du numérique et des systèmes d'information.

Les organisations signataires jugent inacceptables que les grandes multinationales du numérique puissent puiser à leur guise dans les données personnelles des élèves et des enseignants.

Elles s'inquiètent qu'une telle décision aussi lourde de conséquences pour les personnes et la souveraineté des données puisse être prise par simple mél. Elles dénoncent cette tentative de passage en force contraire à l'État de droit et saisiront la CNIL et la Direction des affaires juridiques du ministère sur cette question. Elles demandent au nouveau Ministre de l'éducation nationale de clarifier rapidement sa position sur cette question.

Elles demandent également l'ouverture au plus vite d'une concertation sur le droit du numérique à l'École.

La CGT EDUCATION, le SNES-FSU,



Un vote « pour » mais pas de blanc-seing au ministère

Lors du CSE du 8 juin, le SNUipp-FSU a voté pour la mise en place d'un nouveau décret offrant la possibilité d'une semaine de 4 jours partout où les dysfonctionnements rendent insatisfaisants l'actuel système. Il rappelle surtout que la réussite de tous élèves est essentiellement liée à d'autres facteurs : baisse des effectifs, formation, amélioration des conditions de travail des enseignants notamment. Il s'opposera à toutes mesures de régression pour l'école.

"Le SNUipp-FSU a été très critique sur la réforme des rythmes de 2013 qui, partant le plus souvent des contraintes des collectivités territoriales et oubliant parents et enseignants, n'a pas atteint son objectif d'améliorer les apprentissages des élèves.

Une réelle prise en compte des rythmes de l'enfant, la nécessité d'un service public d'activités péri-éducatives de qualité et équitable sur tout le territoire sont pourtant des sujets importants pour la réussite de tous nos élèves. C'est pourquoi le SNUipp a constamment porté la nécessité d'une remise à plat du décret « Peillon » parce qu'il imposait de manière uniforme la semaine de 4,5 jours à toutes les écoles et parce qu'il donnait trop de poids aux collectivités locales.

Le nouveau décret permet, « sous conditions », des évolutions souhaitées par les enseignants. Il ouvre la porte aux 4 jours sans pour autant refermer celle des 4,5 jours qui doivent perdurer partout où les conseils d'école le demandent.

Le SNUipp-FSU n'est pas dupe d'un décret pressé par le calendrier électoral. Il se préoccupe de cette précipitation qui impose aux écoles, aux familles et aux collectivités locales des modifications importantes de la semaine scolaire à trois mois de la rentrée scolaire. Ce décret orchestre également un désengagement de l'État dans le domaine du périscolaire sans se préoccuper de la situation de l'emploi de milliers de personnels territoriaux.

La consultation nationale sur la réforme des rythmes menée par le SNUipp a recueilli en quelques jours près de 30 000 réponses. Dans un contexte de conditions de travail difficiles, les enseignants des écoles rappellent leurs exigences. S'ils veulent majoritairement avoir la possibilité de pouvoir travailler sur 4 jours, ils savent aussi que l'essentiel est ailleurs. Ils demandent en tout premier lieu une baisse des effectifs par classe, particulièrement élevés dans notre pays. Ils demandent la reconnaissance de tous leurs temps de travail et revendiquent la possibilité de pouvoir travailler en équipe. Ils réclament enfin d'être formés et d'être aidés pour réussir l'inclusion de tous leurs élèves.

Le SNUipp-FSU votera pour ce projet de décret lors du CSE aujourd'hui. Un vote qui prend acte de la volonté majoritaire de la profession de pouvoir bénéficier d'organisations de la semaine sur 4 jours ou 4 jours et demi, mais qui ne constitue nullement un blanc-seing à la politique éducative du gouvernement.

Chaque fois que cela sera nécessaire le SNUipp-FSU s'opposera à des mesures de régression pour l'école. C'est la raison pour laquelle il continue de s'opposer à la suppression des « Plus de maîtres que de classes » par le ministère sans aucune concertation et sans aucune évaluation du dispositif. Il demande au contraire la généralisation d'un dispositif dont les premiers retours sur le terrain montrent la pertinence dans la lutte contre les inégalités."

Paris, le 8 juin 2017



Situation des familles et des jeunes majeurs suivis par RESF.

Quelques bonnes nouvelles :

à Laval, 4 jeunes majeurs lycéens ont obtenu un titre de séjour d'un an ; une famille et leur fille majeure scolarisée se sont vu remettre un titre de séjour de deux ans.

De mauvaises nouvelles, plus nombreuses, malheureusement :

A Mayenne ,expulsion d' un papa laissant femme et enfants dans le désarroi ;assignation à résidence d'une autre famille.

Entre Mayenne et Laval , sous la pluie des Obligations de quitter le territoire et des assignations à

résidence, vingt familles (voire plus) et de nombreux jeunes sont en situation administrative très précaire et vivent dans l'angoisse.

S'ajoutent à cela de graves problèmes de logement notamment pour les déboutés du droit d'asile au sortir du CADA et les mineurs devenus majeurs.

Devant l'énormité de la tâche actuelle, le RESF53 a un besoin urgent d'élargir l'action militante et réitère son appel à le rejoindre; chaque personne intéressée sera accompagnée et soutenue ;de la même façon, des séances de formation pourront être proposées.

Les familles et les jeunes étrangers comptent sur notre solidarité !

Prochaine réunion le lundi 26 juin à 18h



Fédération Syndicale Unitaire

Intervention de la FSU au Conseil Supérieur de l'Éducation du 8 juin 2017, extraits

C'est pour contribuer aux nécessaires réponses à apporter pour améliorer le fonctionnement du système éducatif que **la FSU est et restera une force de propositions.**

Elle a déjà eu l'occasion de les évoquer avec vous :

*Concernant la formation initiale : conforter les Espé dans leur rôle.

*Concernant la formation continue : développer des plans de formation qui correspondent aux besoins des personnels afin de leur permettre de toujours mieux exercer leur métier.

*Poursuite de la politique de recrutement (selon notre sondage réalisé en décembre dernier avec l'institut Harris interactive, 9 français sur 10 veulent la poursuite des nécessaires créations d'emplois) et élaboration d'un véritable plan de pré-recrutement pour faire face aux besoins : situation démographique ; modalités pédagogiques (Pdmqdc, travail en petits groupes...) ; remplacements notamment pour assurer les départs en formation... mais aussi pour faire face aux difficultés de recrutements sur certains concours.

*Traitement des inégalités territoriales. Il s'agit notamment de conforter l'Éducation prioritaire mais aussi de permettre une meilleure mixité sociale partout sur le territoire.

*Poursuite de l'amélioration des carrières (comme pour toutes et tous les agents de la Fonction publique ("ppcr2"). Et dans un premier temps, la FSU demande que l'application des mesures « PPCR » ne soient pas compromises par exemple pour des raisons budgétaires.

La FSU a également déjà fait part de ses inquiétudes à la lecture du programme présidentiel :

*CP à 12 élèves au détriment du "Plus de maîtres que de classes".

*Remise en cause précipitée des rythmes scolaires. La FSU attire d'ailleurs l'attention sur les conséquences de cette mesure pour les emplois des agents territoriaux qui sont bien souvent en contrats précaires. Il s'agit d'en mesurer l'impact et la FSU redit l'importance à accorder à la qualité des temps, qu'ils soient scolaires ou péri-scolaires. Ce ministère étant aussi celui de la jeunesse et de la vie associative, elle rappelle que les missions de ces personnels sont également indispensables pour conduire à bien ces enjeux.

*Développement de l'autonomie des établissements...

La FSU exprime aussi son inquiétude particulièrement en ce qui concerne les mesures envisagées pour l'enseignement professionnel public sous statut scolaire. L'apprentissage pour les jeunes mineurs a prouvé son inefficacité en terme de lutte contre le décrochage, d'élévation du niveau de qualification et d'acquisition d'un premier niveau de qualification pour tous les jeunes. Pourtant, c'est de nouveau la promotion de l'apprentissage au détriment de la valorisation de l'enseignement professionnel public qui est annoncée dans le document de travail du gouvernement remis à toutes les organisations syndicales cette semaine. Pour la FSU, le service public d'Éducation doit mettre tout en œuvre pour faire réussir les 700 000 élèves scolarisés dans la voie pro et ne doit reléguer leur formation ni aux collectivités territoriales ni aux entreprises.

Par ailleurs, la FSU regrette qu'une fois encore l'enseignement agricole ne soit pas sous la responsabilité du ministère de l'Éducation nationale. Nombre de questions méritent en effet un traitement similaire. Elle demande que les préoccupations éducatives de ce secteur soient également entendues et considérées aussi par le MEN car elles participent à la réussite de tous les jeunes.

Enfin, la FSU veut vous faire part des inquiétudes et demandes qui s'expriment en ce moment et une fois encore à Mayotte. Sans développer une situation que nous connaissons tous, la FSU vous demande de répondre favorablement à la demande d'audit qui est faite et que les représentants des personnels soient bien reçus par ce Ministère comme par celui de la cohésion des territoires.

Pour finir, la FSU vous demande, Monsieur le Ministre, de préciser la feuille de route qu'il vous revient de mettre en œuvre (qui sera visiblement arrêtée par le gouvernement le 15 juin prochain), les chantiers que vous comptez ouvrir et vous rappelle que seul un dialogue de qualité, à tous les niveaux, peut permettre les évolutions nécessaires du système éducatif car rien ne se fait sans ses personnels.

Saviez-vous qu'au-delà d'une pension de 1181 €, d'un revenu en couple de 3800 €, vous faisiez partie des privilégiés ? Les mesures qui seront prises dans les mois qui viennent le laissent entendre dont l'augmentation de 1,7 point de la CSG (qui est un impôt donc qui n'ouvre aucun droit) pour 60 % des retraités (ceux qui ont un revenu supérieur à 1180 €) pour compenser la suppression des cotisations salariales. Une pension de 2000 € baissera de 30 € environ. Mais il est prévu, n'est-ce pas, l'exonération de la taxe d'habitation pour les couples ayant moins de 3800 € de revenus mensuels (80 % des Français). Certains s'en réjouiront dans un premier temps, mais c'est une mesure à double tranchant : les revenus des collectivités territoriales ainsi amputées se verront contraintes (diront-elles) de supprimer des milliers d'emplois dans la Fonction publique – but recherché? – dont une partie de ceux d'aide aux retraités. Dans la réponse faite à la lettre d'Emmanuel Macron-candidat au groupe des 9* (18 avril 2017) à Emmanuel Macron-Président de la République, il est rappelé, entre autres choses, que nous, retraités, demandons la revalorisation des pensions au 1er octobre 2017 et le retour au 1er janvier de chaque année ainsi que le rattrapage du pouvoir d'achat perdu. Nous demandons également l'indexation des retraites et pensions sur l'augmentation du salaire annuel moyen et non plus sur l'inflation, pour "raccrocher" les retraités aux actifs, comme cela était le cas.

*"Groupe des 9"(organisations des retraités) : CGT-FOCFTC-CFE CGC-FSU-Solidaires-FGR- LSR-Ensemble & Solidaires.

Jeune Président et recettes pas neuves :

Lorsqu'il était encore candidat, le Président a annoncé qu'il ne repousserait pas l'âge légal de départ à la retraite : il n'en a pas besoin car tout fonctionne déjà pour que les salariés retardent d'eux-mêmes leur départ pour se rapprocher d'une retraite à taux plein. Il envisage en revanche par souci "de transparence et d'équité" (sic) d'introduire le système par points.

Les cotisations seraient converties en points inscrits sur un compte. Et au moment de faire valoir ses droits on découvrirait la valeur de liquidation de son point, en fonction de son âge et de l'espérance de vie de sa génération. Et donc à quelle pension on aura droit. C'est une rupture du principe de solidarité intergénérationnelle. Nous n'acceptons pas ce projet : nous restons attachés à la retraite par répartition à prestation définie. Futurs retraités, mémorisez cette expression et sa définition : il va vous falloir vous battre pour la garder ! Comme cela s'est déjà passé en 1995 , en 2003,...

Les retraités de la FSU réunis à Angers La Section Fédérale Régionale des Retraités (SFR) Académie de Nantes s'est réunie le 15 mai, avec des représentants de Loire Atlantique, Vendée, Maine et Loire et Sarthe, mais personne de la Mayenne. Les présents ont discuté de la situation générale et des problèmes spécifiques aux retraités. Questions générales et plus "pointues". Ex. : quel sens , quel contenu donner à un syndicalisme des retraités ; quelle place pour les retraités avec ou à côté des salariés ?

La part des retraités augmente dans la société (actuellement 25 %), ils jouent un rôle important pour les générations suivantes et ont des responsabilités dans le monde associatif. Et les questions pour lesquelles il faut se battre actuellement pour nous et pour les générations à venir : démographie médicale, dépendance, etc. Réunions jugées nécessaires pour échange d'informations sur actions.

Prochaine réunion :
mardi 9 octobre Angers 9h30-12h30.